

# Les Contrats dans l'Industrie pharmaceutique



**Cécile LE GAL-FONTES**  
**Mars 2017**



## ○ Définition du Contrat

### ➤ **Droit des Contrats**

→ Droit des Obligations, branche du Droit Civil (contrats privés)

→ Droit administratif (contrats publics)

### ➤ **Contrat (ou Convention)**

= accord de volontés entre deux ou plusieurs personnes, appelées **parties** au contrat

✓ Ecrit signé par toutes les personnes qui s'engagent et qui fait naître des obligations à leur charge

✓ A valeur de loi: « Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites »

## ➤ Sanction du non respect des contrats



- **Sanctions prévues par le contrat** (clauses de résiliation, clause pénale, clause d'astreinte...)
- **Annulation du contrat** (Tribunaux, Arbitrage)
- **Versement de D&I:** si a engendré un préjudice

## ➤ **Nature des clauses des Contrats :**

### ✓ **Lécales**

- Mentions légales générales ET spécifiques à certains contrats
  - Règles dans Code civil ET dans les Codes spécialisés (ex: Code de commerce pr C entre commerçants)
- Notamment pour protéger partie faible

### ✓ **Conventionnelles**

Prévues par les parties au contrat

### ✓ **Les clauses créent des obligations à la charge des parties**

**Ex:** obligation de faire/de ne pas faire, O de donner, O de payer, O de livrer etc...

## ➤ Nature des contrats dans l'Industrie

- Contrat d'achat/vente
- Contrat de prestation de service,
- Contrat de location
- Contrat de mandat
- Contrat d'assurance
- Contrat de Licence (brevet, marque)
- Contrat de communication de savoir faire
- Contrat de transport
- Contrat de distribution
- Contrat de travail...

## ➤ Contrats spécifiques de l'Industrie pharmaceutique

- **En phase de R&D**

- ✓ Contrats de prestation de recherche

Ex: Contrat de sous traitance d'essais cliniques (CRO)

- ✓ Contrat de collaboration de recherche

- ✓ Contrat de consultance

- **En phase de fabrication**

- ✓ Contrats de façonnage (matières I, produits finis)

- **En phase d'exploitation**

- ✓ Contrats de distribution
- ✓ Contrat de sous traitance (Visite médicale, pharmacovigilance, marketing-promotion...)
- ✓ Contrat de co exploitation (contrat de Licence de brevet/ contrat de Licence de marque)
- ✓ Contrat de cession de brevet/ Contrats de cession de marque (remaniement des gammes de produits)
- ✓ Licence de Savoir Faire (= C de communication de SF)

**NB: Liberté contractuelle variable selon les contrats**

# ○ **Classification des Contrats**

## • **À titre gratuit ou onéreux**

### ✓ **A titre gratuit**

L'une des parties procure un avantage à l'autre sans contrepartie. Ex: Donation

### ✓ **Onéreux**

Prestations réciproques :

#### ○ ***Contrats aléatoires***

Dont l'avantage réciproque dépend d'un aléa. Ex: Contrat d'assurance, Contrat de recherche

#### ○ ***Contrats commutatifs***

dont l'avantage réciproque est connu dès le départ. Ex: contrat de vente



- **Selon le mode de formation**

- ✓ les **contrats consensuels** (majorité des cas)

- ✓ les **contrats réels** → imposent la remise d'une chose par l'un des cocontractants.  
Ex: contrats de gage, de dépôt, de prêt, de don

- ✓ les **contrats solennels** (formels), il faut une formalité, en général, le passage devant un officier (notaire...)

Ex: vente d'un immeuble

- **Selon le mode de formation II**

- ✓ **Les contrats négociés (contrats de gré à gré)**

- longuement et librement discutés
- contenu des clauses fixé de manière détaillée et personnalisée.

- ✓ **Les contrats d'adhésion**

- pré-rédaction unilatérale du contrat par un professionnel. Pas de négociation (ok du contrat en bloc ou refus)

- ✓ **Les contrats forcés**

- rendus obligatoire par la loi dans un souci d'ordre public et d'intérêt général

- **Selon la Qualité des parties**

- ✓ **Intuitu personae ou non**

→ prise en compte (ou non) de la personnalité du cocontractant Ex: contrat de SNC pr exploiter une officine, contrat de société avec pharmacien responsable

- ✓ **Individuel et collectif**

- *individuel* : n'engage que les personnes qui l'ont personnellement souscrit

- *collectif* : conclu par quelques uns, mais s'impose à toute un groupe (avec pouvoir de représentation). Ex: Convention collective

- **Selon leur autonomie**

- ✓ les **contrats principaux** qui sont autonomes et ne se greffent à aucun autre acte juridique. Ex: Contrat de Licence de brevet

- ✓ les **contrats accessoires** qui existent par rapport à un autre contrat

Ex: Contrat de communication de savoir faire

NB: Si un contrat accessoire valable se greffe à un contrat principal vicié, le contrat accessoire disparaît en même temps que le contrat principal (en cas d'annulation, résolution ou résiliation)

## ○ Les conditions de validité de tout contrat



### ➤ 1<sup>ère</sup> condition: le consentement

**Doit être libre** Cad sans vice (violence, erreur, dol)

### ➤ 2<sup>ème</sup> condition : l'objet du contrat

**Doit être possible et licite**

### ➤ 3<sup>ème</sup> condition : la cause (mobile, motivation)

**Doit être licite**

### ➤ 4<sup>ème</sup> condition : les contractants doivent avoir **la capacité** de passer le contrat

**= Obligations légales générales (d'ordre public)**

**A rajouter: Clauses légales spécifiques + clauses conventionnelles complémentaires**

## Vérification des clauses légales générales du contrat

- Les parties ont-elles voulu s'engager ?  
(vérification du consentement)
- Étaient-elles aptes à le vouloir ?  
(vérification de leur capacité)
- Qu'ont-elles voulu ?  
(vérification de l'objet de l'engagement)
- Pourquoi l'ont-elles voulu ?  
(vérification de la cause de l'engagement)

## ○ Les clauses courantes des contrats

### ➤ Le Titre

= qualification donnée par les parties au contrat

- ✓ Permettra d'appliquer le régime correspondant mais ne lie pas le juge

### ➤ Le Préambule

= Facultatif, fourre tout.

- ✓ Permet de donner des informations intéressantes (contexte, relations: passées, opérations préalables)

- **sur leurs relations passées :**

« Les parties conviennent que leur relation sera exclusivement régie par le présent contrat à l'exclusion de tous les OK qu'elles auraient pu passer avant ».

- **sur le contexte de la relation Celle :**

« X dispose de compétences dans le domaine de... » / « X et Y souhaitent...ou se sont rapprochées en vue de... ».

- **sur certaines opérations préalables au contrat :** « X s'engage à opérer une démonstration de son savoir faire » « ou à laisser Y disposer d'une période d'essai de... ».



## ➤ Définitions

Des termes susceptibles de ne pas recevoir la même interprétation des deux parties :

Ex: termes techniques / juridiques / commerciaux

NB: très utile quand C internationaux

## ➤ Parties (clause obligatoire)

✓ **Permet l'identification des parties:**

personnes physiques ou  
personnes morales

✓ **Doivent avoir la capacité de contracter**

Personnalité juridique et représentation

**Sanction = nullité  
du contrat**

### PARTIES

#### **ENTRE**

*La SOCIETE (forme juridique) dont le siège social est ..... (adresse du siège social), n° SIREN ....., code APE ....., représenté(e) par M .....,  
ci-après désigné(e) par la SOCIETE,  
d'une part,*

#### **ET**

*Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique, dont le siège est 3 rue Michel Ange, 75794 PARIS Cedex 16, n° SIREN 180 089 013, code APE 731Z, représenté par Monsieur Michel ....., son Directeur,  
ci-après désigné l'ORGANISME,  
agissant au nom et pour le compte du ..... (code de l'Unité de recherche), dirigé par M.,  
ci-après désigné par le LABORATOIRE,  
d'autre part,*

*conjointement désignés par les PARTIES*

➤ **Opération juridique / objet du contrat (clause obligatoire)**

= nature du contrat et objet visé

**Doit être précis**

Sanction = nullité  
du contrat

➤ **Modalités d'exécution:**

Définition & répartition des rôles, liste de ce qui doit être livré, modalités de livraison & de réception, échéancier, modalités de contrôles, de stockage...

**Dans le contrat ou en annexe**



## ➤ Prix

### **Déterminé ou déterminable**

Ex:

- ✓ clauses « maximum »
- ✓ clauses indexées sur la durée
- ✓ clauses qui prévoient des « prix catalogues »
- ✓ clauses de redevances (au % ou au forfait ou mixte)
- ✓ clause de minimum garanti
- ✓ clause prévoyant les modalités de versement

**Doit être juste et licite**

## ➤ Le Territoire

Pour savoir sur quel territoire le C est valable

## ➤ La Durée

Effets du C peuvent être définitifs (transfert de propriété) ou temporaires:

- **Terme ad quo**

Peut être avancé ou retardé

- **Terme ad quem (CDD)**

- **Les clauses de prolongation de durée:**

→ Cl de prorogation

➤ Cl de reconduction

NB: Ces clauses peuvent être tacites: en l'absence d'une réaction à la date du terme: contrat reconduit ou prorogé

## ➤ **Les O des parties**

= Obligations de donner ou de faire/ne pas faire

Ex du Contrat de Licence de brevet

### • **O du concédant**

- 1- O de délivrance (clause de réserve de propriété)
- 2- Paiement des annuités
- 3- Garantie
- 4- Assistance technique

### • **O du licencié**

- 1- Exploitation
- 2- Usage correct
- 3- Communication
- 4- Paiement des redevances
- 5- Information
- 6- Non concurrence
- 7- Non contestation
- 8- Confidentialité

➤ **Les clauses coercitives**

- Cl d'astreinte
- Cl pénale
- Cl résolutoire
- Cl d'exception d'inexécution
- Cl de suspension d'exécution
- Cl de D&I moratoires
- Cl extensive de garantie ou limitative

➤ **Les clauses relatives au terme du C**

- ***La clause de résiliation***
- ➔ CDI: droit à la résiliation
- ➔ CDD: résiliation sanction et résiliation sauvegarde

- **Les clauses qui naissent de la fin du C**

- ✓ Clause de non concurrence
- ✓ Clause de reprise des stocks ...

- **Les clauses de différents**

- ✓ Clause compromissoire
- ✓ Clause de la loi applicable
- ✓ Clause attributive de compétence



## ○ **Exécution du Contrat**

- **Sauf disposition contraire, le contrat entre en vigueur au jour de sa conclusion**
- **Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites**
- ✓ Les contrats ne peuvent être exécutés qu'entre les parties
- ✓ Ne peuvent ni nuire, ni profiter aux tiers sauf en cas de stipulation pour autrui
- **L'exécution** = réalisation de bonne foi des obligations réciproques par les parties
- **Si contestation** = le juge dispose d'un pouvoir d'interprétation (recherche de la commune intention des parties)